

MOBILITE.ECO :

L'application qui rémunère 25 cts/km pour aller au travail en vélo devient gratuite pour toutes les entreprises pendant le confinement.

Smart B, société Montpellieraine, propose une plateforme citoyenne qui permet de financer les projets de "Territoires Durables", en valorisant l'impact positif des actions des citoyens. Dès 2019, la société a développé une solution digitale "MOBILITE.ECO" valorisant la Mobilité active, en rémunérant les trajets Domicile-Travail fait à vélo.

Lauréat de l'appel à projet Urban Lab, Smart B expérimente sa solution "**MOBILITE.ECO**", sur le territoire de "Porte de la Chapelle" (Paris). L'application a été conçue pour **faciliter** la mise en oeuvre du "**Forfait Mobilité Durable**", par les entreprises et les collectivités, selon la **Loi d'Orientation des Mobilités** (LOM), dès 2020.

Ce forfait mobilité durable permet aux employeurs de verser **25 cts/km et jusqu'à 400 €/an sans charges ni fiscalité** aux salariés utilisant leur vélo pour se rendre à leur travail. L'application MOBILITE.ECO automatise la mise en oeuvre et le versement de cette indemnité.

Pour apporter sa contribution au déconfinement tant sur le plan de la **santé publique** qu'à la protection de notre **environnement**, **Smart B** propose **une offre gratuite** de son service à toutes les **entreprises** et aux **collectivités**.

Le territoire Parisien en profite déjà...

*"Nos premiers clients ont pu mettre en place leurs premières **campagnes d'incitation** à la mobilité vélo sur un groupe de salariés pilotes en quelques minutes" explique Frédéric Combe, (responsable de la Mobilité chez Smart B). Les fonctionnalités permettent en effet de créer des campagnes d'incitation à la mobilité durable par l'utilisation du vélo (avec assistance électrique ou pas). Ces campagnes proposent de **définir un budget**, pour inciter les salariés à se déplacer en utilisant le moyen optimal pour le respect de l'Environnement. Un **tableau de bord** donne aux entreprises la possibilité de **visualiser les objectifs** théoriques atteignables (au mieux) et les **économies réelles de CO2**, engendrées par les choix de mobilité.*

Respectueuse de la vie privée des salariés

Côté salariés, le principe est simple : *"Je suis rémunéré lorsque je viens au travail en vélo jusqu'à à 400 € par an !"*. Aucun risque pour la vie privée des salariés, puisque la technologie développée permet aux salariés de **produire eux même leurs preuves** de déplacement, de manière automatique en utilisant des applications GPS ou de manière déclarative.

Pour les collectivités, un moyen simple d'inciter à la mobilité durable sur leur territoire

La solution dispose d'un volet pour les collectivités et les **Autorités Organisatrices de Mobilité** (Régions, régions, etc...). Ces dernières peuvent mettre en place des **campagnes de financement** pour inciter à la mobilité durable de manière ciblée (localisation, niveau de garanti, types d'entreprises, nombre de personnes, km parcourus, etc...). Grâce à son système de preuve de mobilité, à chaque fois qu'une collectivité **investit un euro** pour inciter à la mobilité vélo, elle est **sûre que cet euro est bien utilisé** pour favoriser la mobilité choisie.

Un outils précieux pour aider au déconfinement

Dans le contexte du **COVID 19**, "**MOBILITE.ECO**" constitue un moyen efficace pour **faire face au risque de contagion** dans les transports en commun et au recours en masse aux voitures personnelles (autosolisme).

En effet, il est fort probable que les gens aient psychologiquement du mal à s'exposer à la **promiscuité dans les transports en commun**, par crainte de **transmission du virus**. A l'image des dernières grèves des transports, il est envisageable (et souhaitable) qu'une grande partie des voyageurs préfèrent le vélo au métro (tram) ou au bus.

A Paris, Valérie Pécresse, la **présidente de la région**, envisage même une augmentation "de 400.000 à 800.000" personnes à vélo par jour après le déconfinement. **A Lyon**, David Kimelfeld la **président de la métropole** veut aménager "de nouveaux espaces piétons et de nouvelles pistes cyclables" avec des "modulations possibles en fonction des horaires". **À Montpellier**, où la **première voie cyclable temporaire** a déjà été inaugurée, à **Grenoble** ou à **Rennes** des mesures sont aussi à l'étude pour d'accélérer la **mise en oeuvre de leurs plans vélo**.

Un outil de pilotage et d'incitation à l'usage du vélo.

En utilisant "**MOBILITE.ECO**", les collectivités disposent d'**outil pragmatique, rapide à déployer** et **efficace pour orienter les budgets** d'incitation et de communication de manière très ciblée. En utilisant les services dont elle dispose (parking gratuit, entrées aux établissements publics sportifs et culturels, etc...) et **en nouant des partenariats avec les acteurs locaux** (dispositifs de sécurité, réparation, achat, entretien, etc.). De plus, elles peuvent **amorcer et impulser** une forme d'**économie locale et circulaire** du vélo.

Pour cela, il est nécessaire de **déployer les dispositifs d'incitation au niveau des entreprises** et d'**agir de manière prioritaire** en ciblant les **zones où la densité de trafic** est la plus importante.

Au regard de la conjoncture, "**MOBILITE.ECO**" est **proposée gratuitement** pour toutes les entreprises pendant la période du confinement. Par la suite, elle **restera gratuite pour toutes les entreprises de moins de 10 salariés actifs** par mois. "Nous avons vraiment à cœur de contribuer à l'effort de transformation de la Mobilité pour une mobilité durable urbaine", précise Frédéric Combe.

Pour que notre Environnement continue à respirer

L'Environnement a largement bénéficié de l'arrêt soudain de l'activité liée à la pandémie.
L'air devient plus respirable. Le niveau de particules fines dans l'air et le niveau sonore des villes ont eux aussi chutés.

En comptabilisant les **gains de C02** effectués par rapport à l'**utilisation de la voiture**, **"MOBILITE.ECO" offre aussi la chance aux entreprises** de s'appuyer sur ces nouveaux usages, pour **réduire de manière significative l'empreinte Carbone (politique RSE)** des déplacements des salariés de l'entreprise, pour les déplacements Domicile Travail, mais aussi dans les déplacements d'entreprise.

Pour en savoir plus :

Sur le site : <https://mobilite.eco/>

Sur la société : <https://smartb.city/>

Sur Twitter : @MobiliteEco

Pour tout contact : presse@mobilite.eco